

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 11

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

même, on repoussa à l'unanimité moins une voix une demande de la fédération panrusse de se faire représenter au congrès.



Mouvement syndical international

Allemagne. Nous extrayons les données suivantes de la *statistique sur les organisations syndicales de l'Empire allemand en 1921*:

L'Union générale des syndicats comptait fin 1921 au total 7,751,957 membres, dont 1,591,529 femmes. L'année précédente, l'effectif était de 8,032,057 membres (1,693,166 femmes). Il est à remarquer que pendant l'année de rapport la fédération des employés, comptant 312,980 membres, est sortie de l'U.G.S. et a passé à l'Union des employés. L'U.G.S. enregistra l'effectif le plus élevé (8,144,981 membres) à la fin du second trimestre 1920. Si l'on élimine la fédération des employés des calculs, on constate pour les fédérations une augmentation de 74,285 membres en comparaison du total de la fin de l'année 1920. 19 fédérations mentionnent une perte de 244,152 membres au total; 29 fédérations une augmentation de 318,437 membres au total. La Fédération des ouvriers du textile enregistre la plus forte augmentation avec 120,487 membres.

Des 49 fédérations centrales adhérentes, 10 ont un effectif jusqu'à 10,000 membres, 11 de 10,000 à 25,000, 5 de 25,000 à 50,000, 11 de 50,000 à 100,000, et 12 de plus de 100,000 membres. La Fédération des ouvriers sur métaux se place au premier rang avec 1,562,885 membres. La plus petite fédération est celle des asphalteurs comptant 1959 membres à la fin de l'année.

Les recettes totales des fédérations comportèrent 1,249,248,847 marks pendant la période de rapport; les dépenses s'élèveront à 904,371,573 marks. Calculé par tête, on obtint une recette de 165,07 marks. La fortune totale s'élevait à la fin de l'année de rapport à 508 millions 676,066 marks.

Il fut dépensé: pour secours 165,131,144 marks, pour mouvements de salaire, grèves et lock-outs 257,650,099 marks; pour l'éducation des membres et les journaux fédératifs 71,870,508 marks; pour propagande, conférences, congrès fédératifs, etc., 135,367,794 marks; pour l'administration 274,352,028 marks.

Les *syndicats Hirsch-Dunker* comprenaient à la fin de l'année 1921 224,597 membres, dont 23,375 femmes. (L'année précédente, ils comptaient 225,999 membres, dont 22,365 femmes.) Leurs recettes s'élèveront à 23,207,566 marks, les dépenses à 18,388,258 marks; leur fortune atteignait la somme de 8,641,176 marks.

Les *syndicats chrétiens* enregistraient fin 1921 un effectif de 1,028,900 membres. (1920: 1,105,894.) Calculé en chiffres moyens, la perte est de 90,449 membres au cours de l'année de rapport. Le total des recettes fut de 145,393,595 marks, les dépenses de 100,622,641 marks; leur fortune comportait fin 1921 83,659,646 marks au total.

Canada. Le congrès de l'Union syndicale canadienne (*Trades and Labor Congress*) eut lieu fin août à *Montréal*. Environ 400 délégués y prirent part. La centrale américaine était représentée par Gompers, la centrale britannique par Carter. Le congrès eut à s'occuper en premier lieu de la question de la durée du travail. Les patrons du Canada, eux aussi, font les plus grands efforts pour introduire une prolongation de la durée du travail. L'activité de la classe ouvrière doit être concentrée sur un seul but: la fixation légale de la journée de huit heures dans chaque Etat et par le gouvernement fédéral.

Une résolution fut adoptée au sujet de la question du chômage demandant la création d'un fonds pour l'assurance-chômage et le paiement de secours assurant aux chômeurs une existence convenable.

En outre, le congrès se plaignit de l'interprétation défavorable par les patrons de la loi sur la solution arbitrale des conflits. Le comité exécutif fut chargé de faire des réclamations auprès des autorités compétentes à ce sujet. Le congrès exige l'introduction de conseils d'industrie et le droit de collaboration des ouvriers dans les administrations et les fabriques.

Au sujet de la question de l'émigration on demande un contrôle des ouvriers asiatiques; si possible, on devra créer les bases légales interdisant aux entrepreneurs l'engagement d'ouvriers à l'étranger. Le rapport du délégué Tom Moore sur l'activité du Bureau international du travail fut approuvé. Le président Tom Moore et le secrétaire P.M. Draper furent ratifiés dans leurs fonctions. Le prochain congrès aura lieu à Vancouver.

Russie. Le congrès des syndicats russes siégea du 18 au 22 septembre à Moscou. Ce congrès a démontré, sans aucun doute possible, que les syndicats russes ne sont plus des syndicats. Au cours des délibérations, il ne fut pas dit un mot de la protection ouvrière et de la défense des intérêts des travailleurs. Selon un rapport sur les délibérations, publié par l'*Economitscheskaja Shisnj*, on peut arriver à la conclusion que *pas un seul ouvrier* n'a participé à ce congrès, que seules les autorités syndicales payées par l'Etat russe y ont assisté.

Cette conclusion s'impose à la lecture du compte rendu financier du «Soviet central panrusse des syndicats». Déjà l'an dernier, au congrès syndical, on avait constaté que le Soviet central des syndicats avait eu, en 1920, des recettes s'élevant à la somme de 221,725,294 roubles 55 kopeks. Ces recettes étaient constituées par les 205 millions de roubles versés par le commissariat du travail au soviet central et par un peu plus de 16 millions résultant des cotisations des membres. Ou, exprimé en pour cent: les avances de l'Etat comportent le 92,5 %, les cotisations des membres seulement le 7,5 des recettes totales.

Les recettes figurant au rapport de 1921 se composent comme suit (page 137 du rapport):

	Roubles	
Ministère du travail	40,640,156,363	97,4 %
Organes économiques	1,031,416,929	2,5 %
Cotisations des membres	35,400,221	0,1 %
	<hr/>	
	41,706,973,513	

Donc, le 97,4 % des recettes proviennent de la caisse de l'Etat, 2,5 % des «organes économiques», c'est-à-dire des trusts de l'Etat et autres associations, ainsi que des entrepreneurs privés, et le 0,1 % seulement des cotisations des membres.

Ces recettes correspondent d'ailleurs à l'effectif des fonctionnaires des syndicats. On avoue franchement que les syndicats ont servi de sinécures à des fainéants dont le travail se borne à suivre les ordres reçus et à noircir du papier, comme disait déjà le peuple russe sous l'ancien régime. D'ailleurs, toutes les autres fonctions de l'Etat se trouvent dans le même cas. Nous ne citons qu'un exemple qui éclaircira ce système. La Fédération des ouvriers des professions polygraphiques a, selon le rapport (*Wserossijsky Petschatnik* N° 6/7) à elle seule 352 secrétaires payés pour un effectif de 51,727 membres; leur travail consiste, d'après la lettre d'un correspondant du gouvernement d'Astrakan, dans la besogne suivante: «Vu le manque d'argent, le travail de la fédération est au niveau le plus bas; il consiste exclusivement à répondre aux divers papiers envoyés par le soviet syndical gouvernemental et à assister à l'une ou l'autre des séances convoquées.»

Le nombre total des membres est sommairement indiqué dans le rapport par 5 millions. Le rapport se fait sur la composition de cet effectif. Nous ne savons de même pas comment ces membres ont adhéré aux syndicats. Mais nous obtenons quelques éclaircissements à ce sujet en lisant les rapports de chaque syndicat. La Fédération des ouvriers des professions polygraphiques est sans doute la plus intéressante, parce qu'en Russie comme ailleurs cette profession est la mieux organisée. D'après la *Wserossijsky Petschatalnik*, ce syndicat comptait en juin 1921 87,523 membres (59,401 hommes, 26,204 femmes et 1915 jeunes gens); en mai 1922, par contre, il n'y avait plus que 51,727 membres (35,279 hommes, 12,379 femmes et 4069 jeunes gens). L'*Ekonomitscheskaja Shisnj* du 8 octobre rapporte aussi que le congrès des ouvriers du textile de la Russie a eu lieu le 8 octobre à Moscou. Il ressort de ce rapport que cette fédération comptait le 1er juillet 1921 un effectif de 434,631 membres; au 1er juillet 1922, il était tombé à 388,079 membres. Et cela dans une fédération qui, selon les paroles de Trotzki au congrès, «est le premier anneau dans une longue chaîne qui unit les paysans aux ouvriers».

Toute la discussion du congrès tourna en général autour d'une seule question: Que doivent faire les syndicats, que doit faire l'Etat, pour intensifier le travail, la productivité des ouvriers? Nous ne voulons pas entrer dans les détails. Ce que font les syndicats, les comités des fabriques, l'Etat communiste pour procurer aux ouvriers une vie plus humaine, est indiqué dans l'article d'un certain S. Girins, paru dans le numéro du 17 août de l'organe officiel du soviet central des syndicats, le *Trud*. Notre homme écrit textuellement ce qui suit sous le titre «Un petit calcul basé sur l'expérience»:

«L'autorité de la fédération n'est que peu relevée par la dépendance matérielle des fédérations aux organes économiques. Autrefois, les syndicats vivaient aux frais de l'Etat et leur activité comme fonctions de l'Etat était compréhensible. Mais, maintenant que l'on a donné l'ordre aux fédérations d'entreprendre la lutte contre les abus du bureaucratisme des «économistes», elles sont entièrement sous la dépendance de ceux-ci. Dans certaines localités, les relations avec les organes économiques sont restreintes à un minimum. L'ouvrier ne vit pas seulement de pain, il lui faut aussi avoir un logement, des meubles, du bois sec, des chaussures et des denrées coloniales. La nécessité oblige à avoir recours aux «inscriptions». Et si l'on a pu rendre service au directeur, la liberté d'action de la fédération est supprimée; psychologiquement, ce développement est compréhensible: Les économistes, sûrs de leur puissance, dictent leur volonté aux fédérations dépendantes. L'exemple du trust du coton Bogorodsko-Schetschelkow, qui abrogea de sa propre autorité les décisions des syndicats, est suggestif. Quelques économistes (à Frjanow) dictent leurs ordres au comité de fabrique; d'autres (transformation électrique) prescrivent que le comité de fabrique doit être chassé; d'autres encore (manufacture Gluchow) emploient les cotisations des membres pour leurs entreprises, etc.»

Les abus les plus formidables se font valoir dans l'administration, dans les questions de l'engagement, du congédiement et du déplacement des ouvriers. «La force règne en maîtresse ici. Non seulement les spécialistes (les directeurs officiels des entreprises), mais aussi n'importe quel petit contremaître est devenu le Dieu, le tsar, des ouvriers qui lui sont confiés. Et l'abrogation des paragraphes relatifs aux offices de salaire et de conflits, prévoyant le droit des ouvriers d'exprimer leur avis lors d'engagement, de congédiement et de déplacement, ainsi que la circulaire numéro 22 de la M. G. S. P.

S., qui ordonne l'exécution de ces nouvelles mesures, ont entièrement brisé la résistance des comités de fabrique contre cette résurrection de l'absolutisme du patronat. Les offices de salaire et de conflits ont désormais comme tâche unique la solution de litiges, et non pas, comme précédemment, celle de les éviter. Et il est bien rare que les ouvriers s'adressent à cet office; ils préfèrent aller chez le contremaître, le spécialiste, le directeur — attendent une semaine, deux semaines, un mois, jusqu'à ce que ceux-ci aient pitié d'eux.»

Telles sont les choses qui se passent en Russie, voilà les conditions matérielles sous lesquelles l'ouvrier russe travaille et vit. Le congrès syndical n'a pas dit un seul mot sur la possibilité de supprimer ces maux. Au contraire, il a forgé de nouvelles chaînes pour les travailleurs, il les a livrés sans défense aux nouveaux exploitants, aux capitalistes communistes. L'ouvrier russe doit travailler sans cesse pour que l'on puisse arranger des courses de chevaux à Moscou, pour que les vins les plus chers, les mets les plus délicats ne cessent d'orner la table des dirigeants communistes. *ik.*

Suède. Le congrès de l'Union syndicale suédoise s'est tenu fin août à Stockholm. Les fédérations adhérentes étaient représentées par 250 délégués. Mertens, de la F. S. I., prit part au congrès. Une proposition demandant que les communistes soient invités fut repoussée.

Le rapport d'activité des années 1917/1921 fut adopté par 166 contre 77 voix. Le 30 % des membres étaient chômeurs en avril 1922. Pendant les quatre années de rapport, on dépensa 10,587,578 couronnes pour le secours de chômage, dont 7,944,412 en 1921. L'effectif des membres s'est accru à 300,221, dont 25,701 femmes. Tous les fonctionnaires de l'Union syndicale furent réélus.

Une résolution de protestation contre les persécutions des socialistes révolutionnaires en Russie fut adoptée à une grande majorité, de même une résolution protestant contre l'emprisonnement, en Amérique, de Suédois qui ont lutté pour la liberté. Au sujet de la modification de la forme d'organisation on accepta la proposition suivante:

Les ouvriers d'une ou de plusieurs entreprises de la même industrie ou profession forment dans chaque localité une association syndicale (groupe local), qui se joint aux associations (groupes locaux) semblables d'autres localités en une fédération nationale, qui sera organisée conformément à la décision du congrès. Ces fédérations nationales constituent l'Union syndicale.



NOTES

Sur le sentier de la neutralité. Le professeur Laur prend dans le *Journal des paysans* vigoureusement position contre un pasteur qui recommande la création de sociétés paysannes «chrétiennes». Laur est d'avis que les intérêts des paysans ne peuvent être sauvegardés que par une organisation économique indépendante. Nous sommes à cet égard entièrement d'accord avec lui et nous confirmons par expérience qu'un dommage infini est résulté pour le mouvement ouvrier de la scission par religions et partis. On comprendra donc pourquoi l'Union syndicale refuse de reconnaître comme organisations ouvrières ces «syndicats» religieux et politiques. Ces soi-disant «syndiqués» démontrent journallement la justesse de notre attitude.

C'est ainsi que nous lisons dans le *Gewerkschaffer*, l'organe des syndicats chrétiens, sous le titre «La conversion des employés de la poste à l'Union syndicale